

## ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS MAJEURES de la mutualité de la fonction publique



**Serge Brichet**  
Président

### Dans le monde de la protection sociale, qui est MFP ?

La MFP est une union mutualiste politique, qui rassemble la majorité des mutuelles de la fonction publique, ce qui représente près de 9 millions de personnes protégées, actives et retraitées. Notre vocation première est de promouvoir et de défendre la protection sociale complémentaire des agents publics, actifs et retraités. Depuis plus récemment, nous avons aussi une mission d'« observateur » du quotidien des agents publics pour mieux cerner leurs fragilités et mieux suivre l'évolution de leurs besoins afin de les répercuter de manière pertinente sur leur protection,

### L'actualité de votre secteur est marquée par la PSC des fonctionnaires. Qu'en est-il ?

À l'origine des mutuelles complémen-

taires de la fonction publique, il y avait une volonté des agents publics de pouvoir avoir accès à la couverture et la prise en charge de leurs besoins en santé. En 2019, la loi relative à la transformation de la fonction publique est venue modifier l'organisation de cette protection sociale complémentaire. Jusque-là, elle était librement organisée par les agents publics via leur mutuelle. Dorénavant, elle devient une protection sociale complémentaire obligatoire et ce sont donc les employeurs publics qui définiront les cahiers des charges, qui seront imposés aux agents publics actifs. On passe ainsi d'une adhésion volontaire à une adhésion obligatoire qui entraîne un changement de modèle majeur pour les mutuelles qui opèrent dans le secteur de

la fonction publique. Jusque-là, elle était librement organisée par les agents publics via leur mutuelle. Dorénavant, elle devient une protection sociale complémentaire obligatoire et ce sont donc les employeurs publics qui définiront les cahiers des charges, qui seront imposés aux agents publics actifs. On passe ainsi d'une adhésion volontaire à une adhésion obligatoire qui entraîne un changement de modèle majeur pour les mutuelles qui opèrent dans le secteur de

### Comment vous positionnez-vous sur ce sujet ? Quels sont les enjeux qui vous mobilisent dans ce cadre ?

Au regard des mutuelles que nous représentons, nous suivons de près cette réforme qui touche les trois versants de la fonction publique. Les mutuelles ne négocient pas directement avec les pou-

voirs publics. Ces négociations sont menées par les fédérations syndicales, avec qui nous travaillons. Dans cette évolution majeure, la MFP a ainsi vocation à sensibiliser les différentes parties prenantes aux besoins des agents publics, à la spécificité de leurs métiers et aux enjeux relatifs à leur couverture sociale. À l'heure actuelle, le principal « défi » est de maintenir, voire d'améliorer le niveau de garantie aussi bien pour la couverture santé que prévoyance. Le niveau de participation de l'employeur au financement de la complémentaire doit être significatif. Aussi, nous souhaitons pour la prévoyance le même niveau que celui obtenu pour la santé (50%). La prise en compte des retraités nous semble insuffisante. Les dispositifs de solidarité générationnelle sont trop « alambiqués » et risquent de ne pas être pérennes. De même les dispositifs prévention et accompagnement social apparaissent très insuffisants. La mise en œuvre de cette réforme ne doit en aucun cas se solder par une régression sociale !